

Luxembourg, le 16 mai 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre
des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Economie et à Monsieur le Ministre de l'Intérieur:

«Ces jours, les communes ont été informées par « POST Luxembourg » qu'à partir du 1^{er} juillet 2017 des taux d'intérêts négatifs seront appliqués pour les soldes créditeurs au-delà de 1 million d'euros. Le taux en question sera de -0,40% dans un premier temps.

Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie et à Monsieur le Ministre de l'Intérieur:

- *Les ministres ont-ils connaissance de ces faits?*
- *A ce moment, toute dotation financière de la part de l'Etat doit être versée sur un compte auprès de l'entreprise en question. Au vu des changements annoncés, les ministres estiment-ils qu'il serait opportun de lever cette obligation afin d'éviter des frais inutiles aux communes?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Lex DELLES
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu